

Le 21 octobre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMMUN

UN PROJET HOSPITALIER STRUCTURANT POUR THIONVILLE : MODERNISER L'HOPITAL BEL AIR AU SERVICE DES PATIENTS ET DU TERRITOIRE

L'Agence Régionale de Santé Grand Est et le Régime Local d'Assurance Maladie Alsace Moselle (RLAM) s'associent pour soutenir un ambitieux projet de modernisation de l'Hôpital de Bel Air à Thionville, estimé à 209 M€ TTC. Ce programme immobilier d'envergure, étalé sur dix ans (2025–2035), vise à adapter l'hôpital aux besoins croissants du Nord Mosellan et à offrir aux patients un cadre de soins moderne, accessible et performant.

Construit en 1968, l'Hôpital de Bel Air constitue le principal pôle hospitalier du Nord Mosellan, avec près de 600 lits et places. Il dessert un bassin de vie en pleine expansion avec +3,2 % de population en 6 ans, et une croissance attendue de +18 % d'ici 2060.

Cet établissement joue un rôle essentiel dans la prise en charge de nombreuses pathologies, sur un territoire marqué par des besoins de santé supérieurs à la moyenne nationale. Cependant, son bâtiment principal, vieillissant et contraignant pour les parcours de soins, ne permet plus d'assurer dans des conditions optimales l'accueil des patients et le travail des équipes. D'où la nécessité d'un projet de modernisation globale, à la fois architectural et fonctionnel.

Un projet en deux grandes phases pour transformer l'hôpital

- **Phase 1 (2025–2031) – 96 M€ TTC**

Cette première étape portera sur la construction d'un **nouveau bâtiment ambulatoire moderne**, véritable pivot du futur site hospitalier. Il accueillera :

- une unité de dialyse en rez-de-chaussée (actuellement située au 5^e étage),
- l'ensemble des consultations spécialisées (orthopédie, urologie, ORL, cardiologie, anesthésie, ophtalmologie, etc.), aujourd'hui dispersées,
- un service de chirurgie ambulatoire rénové,
- et des liaisons directes entre les bâtiments pour fluidifier les parcours patients.

L'objectif est de simplifier l'accès aux soins, réduire les déplacements complexes, et offrir un confort accru pour les patients comme pour les professionnels.

- **Phase 2 (2032–2035) – 113 M€ TTC**

Cette seconde phase consistera en la **rénovation complète du bâtiment principal**, conduite par étapes afin de garantir la continuité des soins.

Les services seront modernisés et réorganisés pour répondre durablement aux besoins d'une population en forte croissance, tout en intégrant les standards les plus récents en matière d'efficacité énergétique et de qualité d'accueil.

Un soutien fort de l'ARS Grand Est et du RLAM Alsace Moselle

L'Agence Régionale de Santé Grand Est et le Régime Local d'Assurance Maladie Alsace Moselle apportent un soutien financier conjoint de 20 M€ (10 M€ chacun) à ce projet structurant.

Cet engagement traduit une volonté commune de renforcer durablement l'offre de soins dans le Nord Mosellan et de doter Thionville d'un outil hospitalier moderne, attractif et pérenne.

Lors de l'annonce de cette nouvelle à l'établissement, le 21 octobre, M. Heidmann, Président du Régime Local, a rappelé que le Régime Local d'Assurance Maladie est fortement engagé au quotidien pour améliorer l'état de santé de la population, que ce soit en remboursant les soins de ses assurés (550 millions d'euros par an), en finançant des actions de prévention en santé publique (4 millions d'euros cette année) ou en soutenant un projet immobilier d'établissement hospitalier dans chacun de ses trois départements.

Chiffres-clés du projet

- **Coût total** : 209 M€ TTC
- **Phase 1** : 96 M€ TTC (2025–2031)
- **Phase 2** : 113 M€ TTC (2032–2035)
- **Capacité totale** : 579 lits et places
- **Soutiens publics** : 20 M€ (ARS + RLAM)
- **Croissance démographique attendue** : +18 % d'ici 2060

Ce vaste programme de modernisation s'inscrit pleinement dans la dynamique du Ségur de la Santé et vise à :

- améliorer la qualité et la fluidité des parcours de soins,
- adapter l'hôpital aux besoins de santé du territoire,
- offrir un cadre de travail modernisé pour les équipes médicales,
- et renforcer l'attractivité du Nord Mosellan.

L'Hôpital de Bel Air, soutenu par l'ARS Grand Est et le RLAM Alsace Moselle, se prépare ainsi à relever les défis des prochaines décennies et à garantir à la population de Thionville et de ses environs un accès durable à des soins de qualité, proches et humains.

Contacts presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Régime Local Assurance Maladie Alsace Moselle : regime.local@carsat-am.fr

Le Régime Local en trois questions

Qui est concerné par le Régime Local ?

Le Régime Local concerne tous les salariés du secteur privé travaillant en Alsace Moselle. Il couvre aussi les personnes à leur charge. Il compte au total **2,1 millions de bénéficiaires**.

Quelles sont les caractéristiques du Régime Local ?

Le Régime Local est une spécificité de la Sécurité Sociale héritée de l'histoire de l'Alsace et de la Moselle.

C'est un régime **complémentaire** : il rembourse une partie des soins de ville et à l'hôpital en plus de ce que le régime général de la Sécurité sociale prend en charge, pour près de 550 millions d'euros par an.

Ainsi, ses bénéficiaires sont mieux remboursés lorsqu'ils se rendent chez le médecin, par exemple, et bénéficient de la gratuité en cas de séjours à l'hôpital, y compris le forfait hospitalier, dans la limite des tarifs de la sécurité sociale.

Il est enfin et surtout structurellement **solidaire** envers les chômeurs, les retraités, les personnes aux faibles ressources et les familles. La cotisation, obligatoire, est proportionnelle aux revenus de chacun et les retraités et chômeurs les plus modestes en sont exonérés.

Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

Qui assure la gestion du Régime Local ?

Le Régime Local est géré par un **conseil d'administration** dont la composition est singulière par rapport à tout autre organisme de sécurité sociale.

Les décisions de gestion sont prises par les représentants des cotisants et des bénéficiaires du régime désignés par les organisations syndicales représentatives et un représentant de la Mutualité Française. Son Président est **Monsieur Patrick Heidmann**.

Sa Directrice est **Madame Isabelle Lustig**, également Directrice de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) Alsace Moselle.

Pour en savoir plus :

Site internet : regime-local.fr

Vidéo de présentation (3 minutes) : « [Le Régime Local : mode d'emploi](#) »

Réseaux sociaux : Facebook  et LinkedIn 